

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déménagement du Service des Impôts des Particuliers et du Service de Gestion Comptable de Voiron

Le Service des Impôts des Particuliers (SIP) et le Service de Gestion Comptable (SGC) s'installent dans les nouveaux locaux du Centre des Finances Publiques, 67 Boulevard Denfert-Rochereau, 38500 Voiron.

* * *

Le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Voiron¹ déménagera lundi 6 novembre 2023

Il sera à cette occasion fermé au public du lundi 6 au mercredi 8 novembre 2023 inclus et non joignable téléphoniquement pendant ces trois jours.

Les usagers sont donc invités à anticiper cette période de fermeture pour leurs démarches administratives ou à s'orienter vers les autres canaux accessibles :



Le site www.impots.gouv.fr, Espace Particulier pour prendre rendez-vous, payer, gérer sa situation, déclarer.



Le numéro d'appel national, 0 809 401 401 (service gratuit+prix d'appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.



Les France Services de Saint-Laurent-du-Pont, Le Grand-Lemps ou La Côte-Saint-André ouvertes au public à leurs horaires habituels.

La réouverture au public dans les nouveaux locaux se fera à compter du jeudi 9 novembre 2023

67 Boulevard Denfert-Rochereau, Voiron

aux horaires d'ouverture habituels : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12 h
(jour de fermeture hebdomadaire : mercredi).

* * *

¹ SIP actuellement situé 5 rue George Sand à Voiron

Le Service de Gestion Comptable² de Voiron (règlement des factures locales, crèche, eau, amendes...) déménagera le mardi 14 novembre 2023

Il sera à cette occasion fermé au public les mardi 14 et mercredi 15 novembre 2023 et non joignable téléphoniquement.

Les usagers sont donc invités à anticiper cette période de fermeture pour leurs démarches administratives ou à s'orienter vers les autres canaux d'accès pour payer leurs impôts, amendes ou factures émises par une collectivité locale.



- Pour les impôts : www.impots.gouv.fr soit en se connectant avec ses identifiants, soit directement en cliquant sur «payer vos impôts» (Particuliers)
 - Pour les amendes : amendes.gouv.fr
 - Pour les factures émises par une collectivité locale : payfip.gouv.fr
- Les modalités de paiement propres à chaque avis, amende ou facture sont indiquées sur le document.



Chez un buraliste agréé muni de l'avis d'impôt, de l'amende ou de la facture comportant un QR-Code et la mention « payable auprès d'un buraliste »

- par carte bancaire (dans la limite de 300 € pour les impôts)
- en espèces : dans la limite de 300 €

Trouvez la liste des points de paiement de proximité en scannant le QR Code :



La réouverture au public dans les nouveaux locaux se fera à compter du jeudi 16 novembre 2023

67 Boulevard Denfert-Rochereau, Voiron

aux horaires d'ouverture habituels : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12 h
(jour de fermeture hebdomadaire : mercredi).

* * *